



1. Désignation supplémentaire de représentants au Pôle métropolitain.
2. Aide publique à la société OCTIME.
3. Aide publique à la société ALPHA CHITIN.
4. Ancien site Celanese - projet d'implantation d'une plateforme logistique de l'enseigne LIDL : fixation du prix de vente du terrain.
5. Santé : rapport d'évaluation du Contrat Local de Santé (CLS) suite au comité de pilotage de février 2020 et proposition de lancement de l'élaboration d'un contrat 2^{ème} génération.
6. Plateforme de la rénovation énergétique : réponse à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région Nouvelle-Aquitaine.
7. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
8. Autorisation donnée au Président de signer des marchés.
9. Questions diverses.

1. DESIGNATION SUPPLEMENTAIRE DE REPRESENTANTS AU POLE METROPOLITAIN

Le conseil d'installation du pôle métropolitain du 24 septembre dernier a affirmé l'objectif de renforcer la parité de genre de l'assemblée et pour cela a proposé de :

- désigner autant de vice-présidences pour les femmes et les hommes,
- augmenter le nombre de vice-présidences à 15,
- augmenter l'assemblée d'une élue titulaire et d'un(e) suppléant(e) par intercommunalité,
- confier chaque délégation de fonction à un binôme VP femme - VP homme.

La communauté de communes de Lacq-Orthez doit donc proposer la désignation de deux déléguées supplémentaires (une titulaire et une suppléante) permettant renforcer la parité de genre au sein de l'assemblée.

Le bureau émet un avis favorable à la proposition qui lui est soumise, à savoir :

- Marlène LE DIEU DE VILLE, titulaire (passage de suppléante à titulaire),
- Maryse PAYBOU, suppléante,
- Bénédicte ALCETEGARAY, suppléante en remplacement de Marlène LE DIEU DE VILLE dans le collège 2.

2. AIDE PUBLIQUE A LA SOCIETE OCTIME

Depuis son installation fin 2016 sur la commune de Biron, OCTIME n'a cessé de poursuivre sa croissance.

Le projet de construction, porté par la SCI GB ACTIV IMMO 1 en cours de constitution, est basé sur les 3 axes suivants :

- Extension de bureaux afin de permettre au groupe OCTIME de poursuivre sa croissance tout en proposant aux collaborateurs une offre de service nouvelle renforçant la qualité de vie au travail pour fidéliser et attirer les talents ;

- Construction d'un hôtel franchisé ACCOR de 60 chambres suivant un concept nouveau « eco-friendly » (création de 12 à 15 emplois immédiatement) ;
- Construction d'un restaurant franchisé LA BOUCHERIE pour soutenir l'activité hôtelière, créant ainsi un ensemble attractif « hôtel + restaurant » au sein de l'une des zones d'activités économiques d'Orthez tout en allant dans le sens du développement touristique d'Orthez et des communes avoisinantes (création de 12 à 15 emplois immédiatement).

Ces projets amèneraient environ 200 emplois localisés sur l'emprise foncière vendue par la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'extension d'OCTIME devrait permettre de localiser 50 à 60 nouveaux collaborateurs dans les 5 prochaines années.

Le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise inscrit dans notre règlement d'intervention économique a vocation à soutenir les entreprises de production et services à l'entreprise, c'est pourquoi nous n'étudions que le programme d'investissement lié à l'activité de la SAS OCTIME.

Au regard du règlement d'intervention, le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une aide à l'investissement immobilier à la SCI GB ACTIV IMMO 1 au profit du développement de la SAS OCTIME d'un montant plafonné à 100 000 €, soit un taux d'intervention de 7,14 %.

3. AIDE PUBLIQUE A LA SOCIETE ALPHA CHITIN

Le projet d'implantation de la SAS COMGRAF, nommé ALPHA CHITIN, a déjà été présenté lors du bureau communautaire du 24 août 2020 et de la commission développement économique du 15 septembre 2020.

Pour rappel, ce projet prévoit l'implantation, chemin de Pampou à Lacq, du premier site de production français de chitine et de chitosane produits de manière répétable et de grade pharmaceutique à haut poids moléculaire.

Le développement de cette production est prévu en plusieurs phases. Le premier centre de production, objet d'une demande de permis de construire déposée le 8 juillet 2020, utilisera les larves de mouches comme matière première. Des développements ultérieurs, également envisagés à Lacq, utiliseront du krill et des champignons.

Cette première phase nécessite la construction d'un bâtiment industriel de 2 500 m² sur un terrain de TOTAL EP et verrait le début de sa production en décembre 2021 au plus tard.

Des interactions fortes devraient se développer avec le milieu agricole, les entreprises locales de maintenance, mais aussi le port de Bayonne. L'activité commencerait avec une douzaine d'emplois mais devrait croître régulièrement pour atteindre 55 emplois en 2024. D'autres phases d'investissements devraient suivre.

L'investissement objet de la demande de subvention correspond à la construction d'un bâtiment industriel d'une superficie de 2 500 m² et d'un budget de 3 850 000 €. L'enveloppe de dépenses éligibles à notre règlement d'intervention est estimée à 2 905 332 € HT.

Au regard du règlement d'intervention, le bureau émet un avis favorable à l'octroi d'une aide à l'investissement immobilier à la SAS COMGRAF au profit de la SAS Usine de Lacq qui portera de l'investissement d'un montant plafonné à 100 000 €, soit un taux d'intervention de 3,44 %.

4. ANCIEN SITE CELANESE - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE DE L'ENSEIGNE LIDL : FIXATION DU PRIX DE VENTE DU TERRAIN

Le groupe de distribution LIDL a choisi le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour implanter une direction régionale et une plateforme logistique destinée à desservir ses magasins du sud-ouest.

Le projet nécessite une emprise d'environ 27 ha, il serait implanté sur l'ancienne friche industrielle située sur les communes de Pardies et Bézingrand (anciennement site Celanese). Il représente un investissement de 70 millions d'euros et créera 300 emplois directs.

Dans un courrier en date du 6 octobre 2020, la société LIDL confirme son intérêt pour le site et sa volonté d'acquérir environ 27 ha.

Afin de pouvoir réaliser et obtenir toutes les études réglementaires nécessaires à ce projet : dossier loi sur l'eau, dossier d'autorisation environnementale, permis de construire, etc., la société LIDL souhaite signer une promesse de vente dans les plus brefs délais.

Ce projet est un nouvel exemple de la politique foncière de la collectivité qui consiste, lorsque que cela est possible, à requalifier les friches industrielles afin d'accueillir des activités créatrices d'emplois sans soustraire de nouvelles superficies à l'agriculture.

Le bureau émet un avis favorable au projet d'implantation et décide de présenter une délibération fixant les modalités de vente du terrain en conseil communautaire le 9 novembre prochain.

5. SANTE : RAPPORT D'EVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) SUITE AU COMITE DE PILOTAGE DE FEVRIER 2020 ET PROPOSITION DE LANCEMENT DE L'ELABORATION D'UN CONTRAT 2EME GENERATION

Définition d'un Contrat Local de Santé :

C'est un outil de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de Santé. Il contribue à :

- renforcer la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local,
- consolider le partenariat local et les dynamiques entre acteurs,
- contribuer à la démocratie sanitaire par la mise en œuvre d'actions au plus près des populations.

Le CLS Lacq Orthez Béarn des Gaves 2016-2019 couvre les 2 CC de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves.

Les membres du COPIL, au regard du bilan et des éléments du rapport, ont confirmé l'utilité d'un outil tel que le CLS sur le territoire et ont émis un avis favorable à un CLS 2^{ème} génération.

Le bureau émet un avis favorable.

6. PLATEFORME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE : REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Le guichet unique Habitat Energie :

- Regroupement depuis 2016 des actions des services Habitat et Energie pour avoir une meilleure lisibilité pour les usagers.
- Communication d'informations techniques, financières et juridiques.
- Proposition d'une vision globale du logement.

Constats :

- Les missions obligatoires sont actuellement faites dans le cadre du guichet unique sauf l'accompagnement des travaux mais cela a déjà été fait dans le cadre d'un précédent règlement.

- Les missions optionnelles (copropriété et tertiaire) sont une nouveauté mais elles sont en lien avec l'opération collective OPAH RU d'Orthez notamment.
- Les parcours des publics à la recherche d'un conseil en dehors de la thématique rénovation énergétique sont déjà pris en compte dans le cadre du guichet unique.

Le prévisionnel des actes en 2021 :

Missions obligatoires & optionnelles	Objectifs	Financement de la Région
Information de 1 ^{er} niveau	500	3 200 €
Conseil personnalisé	100	4 000 €
Accompagnement de travaux	10	6 400 €
Sensibilisation, communication, animation des ménages		6 000 €
Sensibilisation, communication, animation des professionnels		7 000 €
Copropriétés : Accompagnement de travaux	5	16 000 €
Petit Tertiaire Information de 1 ^{er} niveau	50	640 €
Petit Tertiaire : Conseil personnalisé	5	1 600€
Sensibilisation, communication, animation du petit tertiaire		1 420 €
	Total	46 260 €

Le budget prévisionnel de fonctionnement :

	Année 2020	Année 2021
Dépense		
Personnel	1,7 ETP	2,2 ETP
	69 000 €	92 000 €
Recette		
Région Nouvelle Aquitaine	0 €	46 260 €

Proposition pour le Comité de Pilotage :

- 1 - La Région impose une liste d'une dizaine de personnes qualifiées
- 2 - Il vous est proposé de désigner autant d'élus :
 - Le Président,
 - les Vices Présidents à l'habitat, l'urbanisme, au commerce,
 - la déléguée à l'Energie
 - et compléter avec des membres du bureau et des commissions Environnement et Animation du Territoire

Calendrier :

- Envoi du dossier avant le 23 octobre 2020.
- Réception d'un courrier de la RNA avant fin 2020 indiquant que la CCLO est lauréate de l'AMI avec une prise en compte des dépenses à partir du 1er janvier 2021.
- Début de la plateforme au 1er janvier 2021.
- Passage en commission permanente de la RNA début 2021.
- Arrêté de la RNA en suivant.

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- *Enfouissement du réseau éclairage public de la communauté de communes de Lacq-Orthez - Chemin d'Abos à Parbayse.*
- *Prestation de services sportifs – saison sportive 2020-2021 – Section Paloise.*
- *Mission de prestations intellectuelles pour les études et procédures préalables à la réparation du pont d'Orthez Sainte-Suzanne et du barrage aval sur le Laà.*
- *Support et maintenance du système de téléphonie et prestations associées.*

8. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES

- *Le bureau autorise le Président à mettre en œuvre une procédure négociée en vertu de l'article R. 2122-6 du Code de la Commande Publique et de signer le marché correspondant avec le lauréat du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la troisième extension de la plateforme Chemstart'up à Lacq suite à la réunion des membres de la Commission d'appel d'offres.*
- *Le bureau autorise le Président à mettre en œuvre une procédure négociée en vertu de l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique et de signer le marché de prestations de services sportifs entre la collectivité et la Société d'économie mixte sportive locale « Elan béarnais Pau-Lacq-Orthez » (prestations de sponsoring/communication institutionnelle + prestations d'achat de place) en contrepartie des prestations liées à la promotion de la collectivité suite à la réunion des membres de la Commission d'appel d'offres.*

9. QUESTIONS DIVERSES

- *L'association Sport et loisirs, du fait de la non organisation du Noël des enfants liée au Covid 19, propose d'augmenter les bons cadeaux de 15 € par enfant (avis favorable du bureau).*
- *Un bureau exceptionnel aura lieu le 12 novembre à 10h30 sur le pacte de gouvernance.*